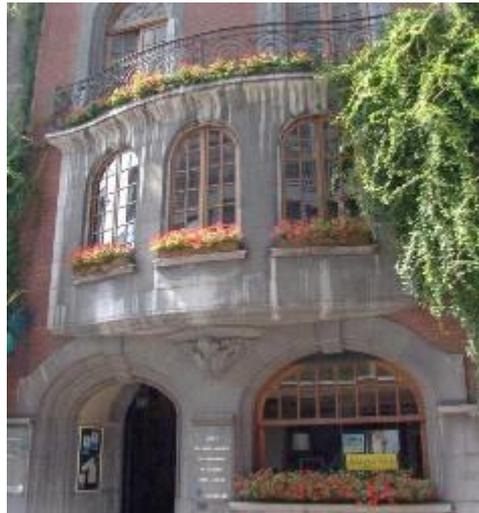


Lettre d'info



Sommaire

Éditorial

Le dossier du moment : nouvelles formes d'occupation de l'espace, notion de communs et de tiers-lieux

Focus sur les Journées du Patrimoine

ÉDITORIAL

Dans cette newsletter, nous nous intéresserons à de nouvelles formes d'occupations de l'espace que sont les tiers-lieux et les communs. Ces dernières années, les chercheurs et praticiens dans le domaine de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire se sont penchés sur des manières d'occuper l'espace par les citoyens, qui relèvent de l'expérimentation territoriale. La complexité de ces occupations est due à la multitude de formes que celles-ci peuvent prendre. La thématique est d'importance et figure au sein du Plan de Relance de la Wallonie, plus spécifiquement en zone rurale.

En juillet 2022, les Ministres de la Mobilité et de la Ruralité ont lancé conjointement un appel à projets visant à soutenir les tiers-lieux ruraux. Le projet est ambitieux, voici un extrait de l'appel : « La crise est venue renforcer les revendications légitimes d'un meilleur équilibre dans les relations entre villes et campagnes, de renforcer les liens entre ceux qui vivent des territoires ruraux et ceux qui y vivent. Afin que cette ambition soit économiquement soutenable, la Wallonie fait le choix de relocaliser des services en zone rurale via le déploiement de tiers-lieux et le renforcement des maisons multiservices qui s'inscrivent dans le cadre conceptuel du tiers-lieu » ([Portail de l'agriculture wallonne, 2022](#)). Ce choix d'investir dans les tiers-lieux ruraux n'est pas un hasard, en Wallonie, plus de la moitié de la population vivant en milieu rural.

Les tiers-lieux, tout comme les communs, sont une opportunité de contribuer à une gestion bottom-up du territoire. En effet, ces initiatives sont majoritairement privées ou issues du monde associatif et culturel. **L'encapacitation**¹, la prise de décision, la collaboration et l'intelligence collective en sont les maîtres-mots.

Dans cette newsletter, nous allons vous faire découvrir trois exemples de tiers-lieux pour vous aider à comprendre en pratique la pluralité de la notion : l'espace Composite de Charleroi, le **COWorking** de Fernelmont et le **Wap's Hub** de Tournai.

Nous vous présenterons également deux communs qui se sont organisés en coopérative : le Grand Bois et le Jardin Albecq, tous deux situés dans l'entité de Braine-le-Comte.

Ces exemples inspirants vous montreront la force d'une **communauté écosystème**² ayant réussi à s'autoorganiser pour proposer des lieux chaleureux accessibles à tout un chacun. De plus, ceux-ci s'inscrivent dans une logique de préservation de la biodiversité et du patrimoine local. Tous deux sont des catalyseurs de projets mais également d'innovations sociales.



Coopérative Quatre Quarts : tiers-lieu polyvalent accueillant un tas d'activités dont un lieu de restauration accessible à tous : <https://quatrequarts.coop/>

¹ L'encapacitation est la traduction de « empowerment » qui fait référence au pouvoir d'agir et de mise en action d'un individu et ou d'un groupe.

² La communauté écosystème fait référence aux individus qui participent activement et régulièrement au projet commun porté par le tiers-lieu.

LE DOSSIER DU MOMENT

NOUVELLES FORMES D'OCCUPATION DE L'ESPACE, NOTION DE COMMUNS ET DE TIERS-LIEUX

Qu'est-ce qu'un tiers-lieu ?

Un tiers-lieu peut être présenté comme une forme de laboratoire territorial collaboratif. Par exemple, le centre de recherche liégeois LEPUR définit le tiers-lieu comme : « un espace de proximité, partagé, hybride et collaboratif dans une ville, un village ou un quartier, vecteur d'innovation matérielle et immatérielle. Un espace accueillant et accessible dans lequel sont mis en commun des équipements, des services ». ([Lepur, 2023](#)). Le concept est extrêmement large et laisse place à l'interprétation. Néanmoins, des termes importants reviennent comme « collaboratif », qui met en avant le côté expérimental et collectif, les notions d'équipements et de services qui sont les fondements des fonctions dans le domaine urbanistique.

Une institutionnalisation des tiers-lieux ?

Si on entend autant parler de ces nouvelles occupations, tant sur notre territoire qu'à l'étranger, c'est parce que ces tiers-lieux sont de réels vecteurs de dynamisation locale, au niveau urbain comme rural. Il existe d'ailleurs des politiques de soutien permettant d'appuyer ces expérimentations sans y imposer de cadre, pour laisser place à l'intelligence collective et aux dynamiques de groupes qui s'y créent. Celles-ci deviennent à terme des outils de développement local pérenne au sein desquels les citoyens s'investissent.

Un outil de développement territorial et de cohésion sociale !

Si ces dynamiques sont sur le devant de la scène, c'est également dû à la conjoncture actuelle. On entend de plus en plus parler de redensification des centres-villes, de limitation de l'urbanisation, ou encore de lutte contre la gentrification. Là où les opérations de rénovation urbaine n'ont pas, ou peu, apporté les résultats escomptés, les tiers-lieux sont un nouveau souffle répondant à de nouveaux modèles sociaux et urbains en Europe et dans le monde.

Leur facteur de réussite s'inscrit dans leur occupation. Dans un tiers-lieu, on y fait mille et une choses en fonction des spécificités territoriales et de ses besoins. On y retrouve des zones de coworking, de formations ou de partages (Wallonie Tiers-Lieux, 2023).

Mais le cœur de ces dynamiques reste l'omniprésence d'une vie culturelle forte. À cela s'ajoute une finalité sociétale qu'est la logique de partage, d'innovations sociales mais également le rôle qu'endosse cette nouvelle communauté.

Un tiers-lieu est un laboratoire d'innovations sociales car il permet de générer des échanges, des partenariats, la création d'une nouvelle communauté. Cela en fait un lieu de réflexions foisonnantes permettant la valorisation d'une gouvernance locale. Cela passe généralement par une réappropriation des lieux, une dynamisation des projets locaux, une forte cohésion sociale mais surtout une forme d'encapacitation des acteurs locaux ([Wallonie Tiers-Lieux, 2023](#)).



Les tiers-lieux à vocation économique, vecteurs d'activités au sein des tissus urbains des villes et villages en Wallonie

Source : <https://www.wallonietierslieux.be/>

Le 2 juin 2023, la Maison de l'urbanisme du Brabant wallon a organisé un colloque sur les tiers-lieux. Le replay est disponible ici : <https://www.mubw.be/evenement/midi-de-urbanisme-quel-avenir-pour-les-tiers-lieux-en-brabant-wallon/>

Composite – Espaces créatifs partagés

Situé à Charleroi dans une ancienne menuiserie, la naissance du projet est venue d'une logique de diversification. En effet, ce tiers-lieu a pour objectif de créer une communauté de métiers liés à l'industrie créative manuelle. En 2018, grâce à un partenariat avec le [Comptoir des Ressources Créatives](#) (CRC), la communauté se crée sur un modèle participatif. Composite se présente comme : « un village abritant une communauté de créateurs et de métiers annexes à la création » (Composite, s.d.).



Pour plus d'informations, rendez-vous sur : <https://composite-charleroi.be/>

Coworking Fernelmont – Le coworking à la campagne

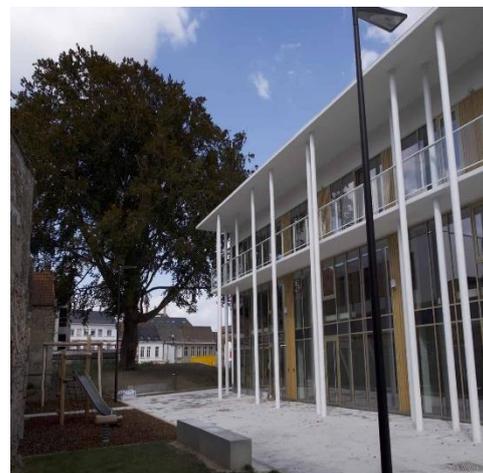
Ce tiers-lieu est né d'une initiative d'acteurs locaux privés qui ont sollicité la Commune pour racheter une ancienne agence bancaire pour en faire un lieu de coworking. C'est particulièrement intéressant car si cette dynamique est répandue au niveau urbain, elle ne l'est pas au niveau rural. Elle permet aux habitants de pouvoir bénéficier d'un lieu de partage bien que résidant dans un village, mais également de redynamiser le centre et lui redonner de la visibilité aux yeux des acteurs locaux (Coworking, s.d.).



Pour plus d'informations, rendez-vous sur : <https://lecoworking.be/>

Wap's Hub Tournai – Partageons pour créer

Ce tiers-lieu est un espace labellisé, soutenu par le Fonds Européen de Développement Régional et par la Wallonie. Il est porté par une ASBL dont les ambitions sont clairement affichées : être un catalyseur d'innovation et de développement économique grâce à la création d'un réseau de professionnels ayant un ancrage local. C'est en effet un tiers-lieu car il s'agit d'un espace ouvert sur son territoire, s'inscrivant dans les besoins des acteurs locaux (Wap's Hub, s.d.).



Pour plus d'informations, rendez-vous sur : <https://www.wapshub.be/>

Qu'entend-on par la notion de commun ?

La notion des communs n'est pas aisément définissable. Et pour cause, celle-ci ne fait l'unanimité, ni chez les chercheurs, ni chez les praticiens. Pour vous permettre d'appréhender au mieux la notion, voici différentes définitions ponctuées d'illustrations.

L'histoire des communs (« commons » en anglais) commence au Moyen-Âge dans les campagnes. À l'époque, les paysans possèdent un certain nombre de droits coutumiers qui leur permettent, par exemple, de couper du bois ou de faire paître des bêtes sur des terrains communaux sans rendre de compte à qui que ce soit. Ces terrains n'étant pas délimités (par des clôtures) n'appartenaient donc à personne mais servaient au bien-être de la communauté et octroyaient aux paysans une sécurité nourricière et donc financière ([Lechêne, 2017](#)) ([CPDT, Atlas des paysages](#)).

Les communs urbains, une occupation de l'espace

Ces dernières années, de nombreuses études ont mis en avant la portée militante des projets s'alignant dans la mouvance du retour de l'usage des communs. On observe une abondance d'exemples concrets illustrant des réalités diverses : coopératives d'habitat, mise en libre utilisation de logiciels, développement de bassins d'irrigation en coopérative, etc. Le point commun de ces exemples est l'ancrage écologique de leurs diverses expériences, mais surtout l'idée de mise en réseau et à disposition des ressources sociales, culturelles, écologiques ou encore urbaines ([Dellenbaugh et al, 2015](#)).

Les définitions autour des communs sont diverses et multiples en fonction des époques mais également des personnes à la source de celles-ci.

L'objectif de cette newsletter n'est pas de recenser l'ensemble des définitions mais bien de mettre en lumière des caractéristiques clés soulignées par des exemples.

La première mouvance est celle d'Elinor Ostrom qui inclut, dans sa définition des communs, la présence d'une ressource et d'une communauté ainsi que d'un ensemble de règles permettant une gestion de ladite ressource par la communauté. L'autre mouvance, représentée par David Harvey, met en lumière le lieu, la ressource comme un enjeu de lutte contre l'influence de l'État et du marché. Le dénominateur commun à ces deux mouvances est le fait que les communs n'existent que s'il y a une communauté qui produit, défend et revendique une ressource ([Dellenbaugh et al, 2015](#)).

Pour simplifier le propos, nous nous baserons sur cette définition : « les communs désignent des formes d'usage et de gestion collective d'une ressource ou d'une chose par une communauté ». Cela permet de sortir de l'alternative binaire entre privé et public en s'intéressant davantage à l'égal accès et au régime de partage et de décision plutôt qu'à la propriété ([Festa et al., 2018](#)).

In fine, on se rend compte qu'en pratique les communs permettent de questionner notre manière d'occuper l'espace, le territoire. Ils ont donné naissance à de nouvelles pratiques. En milieu urbain, ils prennent différentes formes autour des friches, des parcs et jardins, des bibliothèques, l'accès aux services ou encore le patrimoine.



parcs, jardins



friches



théâtres, cinémas



places



patrimoine



bibliothèques



services urbains,
données



logements
sociaux



déchets ?

Les communs urbains

Source : <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/a-la-une/notion-a-la-une/communs>

Le Grand Bois Commun – Un exemple d'écologie du commun

Le Grand Bois Commun est une aventure humaine qui a débuté il y a plusieurs années dans la commune de Braine-le-Comte. De premiers participants à l'aventure ont réfléchi, se sont organisés et mis en action pour atteindre leur but : devenir propriétaire du Grand Bois. De nombreuses démarches administratives ont été nécessaires : création d'une coopérative, procédure pour lever des fonds de coopérateurs, actes notariés, etc. L'acte de propriété signé le 30 octobre 2020, le collectif s'est mis en mouvement pour proposer différents projets à un large public.

Un lieu porteur d'histoire et de sens

Le Grand Bois Commun s'étend sur près de 2 km et est situé sur la localité d'Hennuyères. Le lieu d'une superficie de 79 hectares se trouve sur la partie septentrionale du Bois de la Houssière. Le site est une ancienne friche désaffectée depuis plus de 40 ans. Le site a gardé son héritage industriel et est relativement accidenté. Dans ce contexte et grâce à la plantation de jeunes pousses, la nature a gagné petit à petit du terrain pour se transformer en bois. Depuis 1993, le bois est classé et possède le statut de Site de Grand Intérêt Biologique. En 2016, le bois est intégré dans le Réseau Natura 2000.

Un leitmotiv autour d'une communauté écologique

Au fil des années, le groupement s'est structuré et a fait émerger deux entités distinctes : une coopérative et une ASBL. La société coopérative comporte plus de 2.000 membres, celle-ci vise une gestion collective et intégrée de la ressource naturelle qu'est le Grand Bois Commun.

Pour atteindre ses objectifs, la coopérative organise des activités en faveur de la protection de la nature, soutient les projets citoyens et favorise toute action bénéfique au bien commun. L'ASBL se veut accessible à toute personne se sentant en adéquation avec les valeurs des membres. Cette ouverture aux non-coopérateurs s'inscrit dans une logique d'accessibilité chère à la notion de communs.

L'association est une ouverture supplémentaire permettant de développer des liens sociaux avec le monde extérieur. Le regroupement de nombreuses personnes autour de l'idée du commun permet de drainer un public avec des connaissances et des compétences diverses.

Cela se ressent dans les nombreux projets proposés par le collectif : la plantation d'arbres fruitiers, le développement de sentiers balisés avec des panneaux signalétiques, l'aménagement d'une réserve d'eau, ou encore le brassage d'une bière locale.

Le projet se veut systémique et inclusif; tout le monde est le bienvenu avec des niveaux d'implication divers.

La notion de commun est particulièrement présente dans ce projet qui s'est réapproprié un terrain privé pour le transformer en une propriété collective accessible. Ce projet est un bon exemple de réappropriation d'un espace et de sa mutation vers de nouveaux usages.



Plusieurs vues du Grand Bois Commun

Source : <https://www.legrandboiscommun.be/>

La Coopérative Fosse Albecq – Un lieu de rencontre et de partage

Située à deux pas du centre-ville de Braine-le-Comte, la Fosse Albecq est une friche industrielle. Il y a une vingtaine d'années, une réflexion communale s'engage dans le but d'urbaniser cette parcelle et permettre d'augmenter le potentiel de logements dans la commune. Une entreprise hennuyère propose plusieurs projets dont un de 70 logements. Prenant conscience de l'ampleur du projet, la population va s'opposer à l'artificialisation de ce poumon vert en centre-ville. Une coopérative se crée alors autour de la Fosse Albecq. Elle illustre parfaitement les mouvances derrière la notion de commun. Le projet en reprend tous les ingrédients : une communauté, une ressource, une gestion à long terme ainsi qu'une lutte de fond pour garantir l'accès à une propriété collective.

La défense d'une ressource par une communauté

Le collectif Jardin Albecq est un groupement d'habitants qui s'oppose à l'artificialisation du terrain. Au fil du temps, le groupement a pris de l'ampleur et forme une coopérative. Cette mise en réseau de riverains lui confère alors une existence juridique. Ainsi, fin de l'année 2021, la coopérative propose de racheter le terrain appartenant au CPAS. Pour ce faire, les coopérateurs ont la possibilité d'acheter différents types de parts.

Le terrain surnommée « Jardin Albecq » s'étend sur une superficie de 53 ares. Ancienne friche industrielle, celle-ci s'est peu à peu mutée en prairie, ensuite en potager collectif. Le lieu est un espace vert et de rencontre situé à quelques minutes du centre-ville.

Le terrain est devenu un lieu privilégié pour la faune et la flore mais également les riverains. Il fait la jonction entre les milieux urbain et rural, c'est un espace tampon qualitatif pour les espèces environnantes. Le lieu est bucolique ; la nature y a repris ses droits et des projets citoyens y ont vu le jour. Cette utilisation de l'espace montre un exemple d'une culture des communs. Le leitmotiv du groupe répond entièrement aux caractéristiques de la notion des communs. La communauté s'est autoorganisée pour défendre une ressource, l'objectif étant de maintenir le Jardin Albecq en tant que lieu public. La volonté du groupement est de promouvoir la propriété collective en opposition à la propriété privée. En d'autres mots, il s'agit d'une mise en valeur d'un commun.

Cette lutte de la part des citoyens dure depuis plusieurs années et le groupement a eu recours à divers moyens : pétitions, interpellations politiques, occupations temporaires, etc. Le groupe est devenu un réel écosystème.

Les revendications ainsi que l'occupation du terrain par les citoyens ont influencé l'avenir du site. Après avoir racheté le terrain, la [Ville de Braine-le-Comte](#) a répondu à un appel à projets wallons dont elle a été lauréate. Dans ce cadre, une consultation citoyenne portant sur la thématique « [maillage vert et bleu](#) » sera organisée à partir de la mi-septembre. Les citoyens ont donc été invités à remettre leur candidature pour venir débattre des futurs aménagements sur le site en faveur de la biodiversité.



Illustration coopérative Jardin Albecq – Photos du Jardin Albecq
Source : <https://albecq.be/>

FOCUS SUR... Les journées du patrimoine du 9 et 10 septembre 2023 avec Espace Environnement

« La Collégiale de Lobbes sous toutes ses facettes »

La Collégiale Saint-Ursmer, bâtie au 9e siècle, demeure la plus vieille église médiévale de Belgique et fête cette année ses 1200 ans. Elle domine la vallée de la Haute-Sambre et marque le paysage thudinien. Étroitement liée à l'histoire de Lobbes et de son abbatale, aujourd'hui disparue, elle est un témoin incontournable de l'architecture carolingienne.

Plusieurs partenaires vous proposent une série d'activités à l'occasion de ce week-end patrimonial pour découvrir ce monument historique thudinien :

- une bal(l)ade culturo-ludique intitulée « Au temps de la Collégiale » conçue par l'Emporium avec la collaboration d'Espace Environnement ;
- une exposition « Saint-Ursmer et la Collégiale Saint-Ursmer », réalisée par le Cercle de Recherches Archéologiques de Lobbes (CRAL) ;
- une conférence « Sur les traces d'un monastère disparu : reconstitution virtuelle de l'abbaye Saint-Pierre de Lobbes », le dimanche à 16 h (CRAL).

Cette bal(l)ade culturo-ludique s'inscrit précisément dans la thématique des Journées du Patrimoine de cette année consacrée aux « Générations futures ». Ce circuit ludique permettra aux petits et grands de découvrir l'histoire qui unit la commune de Lobbes et la Collégiale Saint-Ursmer. Le parcours d'une distance de 3,5 km sera ponctué de 7 boîtes comprenant des informations historiques et des jeux d'observation, d'expériences ludiques mais aussi numériques !

Vous êtes intéressé-e ? Alors, retrouvez-nous le samedi de 9 h à 17 h et le dimanche de 10 h 30 à 17 h 30, aux abords de la Collégiale pour une bal(l)ade pas comme les autres !

Pour toutes informations complémentaires, merci d'envoyer un email à avandeneynde@espace-environnement.be, en mentionnant en objet « JPAT 2023 ».

Avec le soutien de l'AWAP et du Syndicat d'Initiative de Lobbes et la collaboration de l'Emporium, les Amis de la Collégiale de Lobbes et Cercle d'Histoire et d'Archéologie de Lobbes.

Cette lettre vous est aussi ouverte. N'hésitez donc pas à nous faire part de vos informations à diffuser ou de vos suggestions de sujets à développer, via notre mail : info@muhaunaut.be



Maison de l'urbanisme du Hainaut

Espace Environnement
rue de Montigny 29
6000 Charleroi

Tél. : 071/300.300

E-Mail : info@muhaunaut.be

<https://www.muhaunaut.be/>

